



Cumul aér et reversion de retraite

Par **plenitude**, le **06/06/2009** à **17:57**

Bonjour,

Actuellement je perçois l'AER "allocation équivalent retraite" et depuis décembre 2008 la reversion de retraite de mon mari.

Ai-je le droit de cumuler les deux ? y a-t-il un plafond à ne pas dépasser et si dans l'éventualité d'un dépassement faudra-t-il rembourser le trop perçu et dans quelles conditions ?

D'avance un grand merci pour votre réponse.

Bien à vous